

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 16h, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 07 juin, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Récré à Taïx, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

Objet : Animation Gestion LEADER 2022

Référence : Dbur 2022.4

Membres en exercice : 13

Membres présents : 9

Voix délibératives : 9

Membres présents : Jean-Marc BALARAN, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Membres excusés : Sabine BOUDOU-OURLIAC, Patrick CARAYON, Guy GAVALDA, Christian PUECH,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Antoine BOUTONNE, Stéphanie CANTALOUBE, Loris CARIOU, Charlotte COUREAU, Dominique DECLERCQ PUYPE, FRAT Julien, Anaïs HUOT, Michel REYNES

Vu la délibération du Comité Syndical du 09 septembre 2020, qui donne délégation au bureau pour les demandes de financement, sur les dossiers du Syndicat, au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme d'intérêt public,

Vu la convention signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur) en date du 18 juillet 2016 et la fiche-action 5 annexée intitulée *Animation, gestion, communication, évaluation*

Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « Animation Gestion LEADER 2022 »,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le contenu de l'opération « Animation Gestion LEADER 2022 » pour un montant prévisionnel de **56 070.94 €**
- approuve le plan de financement suivant :
 - Région : **9 505.00 €**
 - Autofinancement : **12 923.38 €**
 - FEADER (Leader) : **33 642.56 €**
- sollicite le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de **33 642.56 €**
- mandate le Président pour signer le formulaire de demande Leader, pour inscription au prochain Comité de Programmation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

